

Estimation des frais scolaires pour les élèves de 3ème secondaire

Année scolaire 2026 – 2027

Chers Parents,

Vous trouverez ci-après l'estimation du montant des frais pour l'année scolaire 2026-2027 qui seront réclamés par notre école.

Les frais liés à la scolarité sont clairement définis par les articles 1.7.2-1 à 1.7.2- 7 du code de l'enseignement fondamental et secondaire.

Certains montants pourront être légèrement adaptés en fonction du coût réel. Des activités pédagogiques pourraient être organisées en dernière minute en fonction de l'actualité.

FRAIS SCOLAIRES	Montant estimé			
OBLIGATOIRES	S3	S3 sciences	S3 latin	S3 imm
Photocopies	Max 50€			
Activités/sorties culturelles	50€			
Visite de musées			50€	
Visite d'un théâtre dans le cadre du cours de français	25€			
Pièce de théâtre – anglais LM1	15€			
Voyage scientifique		220€		
Séjour linguistique – Bruges				100€
Séjour ADEPS « la Marlette » Seneffe	120.5€			
Activités sportives (natation, patinoire et escalade)	60€			
Journal de classe* ¹	0€			
Badge* ²	0€			
FACULTATIFS - Achats groupés de manuels scolaires (acquisition par vos propres moyens ou par l'école)				
Livre cahier expert 3 sciences générales - chimie, biologie et physique		56.55€		
Livre cahier expert 3 sciences de base - chimie, biologie et physique	40,38€			
Livre cahier Kendoe 3 NDLS 3	29.01€			
Livre cahier Kendoe 1 – NDLS 1	29.01€			
Livre cahier what's up	31.05€			
FACULTATIFS				
Journée parc d'attraction	Max 100€			
Voyage artistique	150 €			
t-shirt de gym	7€			
SERVICES PROPOSES				
Intendance : • Repas • Sandwich • Consommation	4€ 2.5€ 1.20€			
Location de casier	10€			
Pochette photo individuelle et de groupe	15€			

(*1) toute demande de renouvellement coûtera 2.75€ - au bureau de Mme la Directrice Adjointe

(*2) toute demande de renouvellement coûtera 4€ - au bureau A006 chez Mme Le Cabec

Informations pratiques :

- Les frais scolaires sont réglés par virement bancaire. Pour chaque paiement, l'enfant reçoit un courrier comprenant un bulletin de virement et la communication spécifique à utiliser.
- Le décompte des frais de l'année scolaire en cours est accessible via la plateforme « Ecole en ligne ».
- Lorsqu'un montant d'une activité dépasse 50€, un échelonnement de paiement est automatiquement prévu.
- **En cas de difficulté financière, une demande peut être introduite par mail à l'attention de la Direction à l'adresse suivante : paiementisis@arv.be.**

D'avance, nous vous remercions vivement et restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez recevoir au sujet des frais réclamés par l'école.

La Directrice f.f.,

S. Cornez

 

Coupon-réponse à remettre au titulaire de classe

Nom et prénom de l'élève : Classe :

☐ J'ai pris connaissance de l'estimation des frais scolaires obligatoires et facultatifs pour l'année scolaire 2025-2026.

☐ J'accepte le principe de ces frais obligatoires et facultatifs ainsi que les modalités de paiement communiquées par l'école.

Fait à, le / / 2026

Signature du parent ou responsable légal :

--